



Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 069-200058493-20250924-C_20250924_02-DE



DÉLIBÉRATION COMITE SYNDICAL

PORTANT SUR UNE AFFAIRE D'INTÉRÊT COMMUN

Délibération n°C_20250924_02

APPROBATION DE L'ADHÉSION À LA COMPÉTENCE NUMÉRIQUE OPTIONNELLE DE LA FNCCR

Rapporteur : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)

Le 24 septembre 2025 à 18 h 30, le Comité du Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise régulièrement convoqué le 17 septembre 2025 s'est réuni en session ordinaire à au siège du Sigerly à Villeurbanne, salle Candela (rez-de-chaussée) allée Assia DJEBAR sous la Présidence de Monsieur Eric PEREZ, *Président*.

Quorum : 34
Nombre de délégués en exercice : 85

PRÉSENTS :

Titulaires : *Métropole de Lyon* : Nicolas BARLA, Vinciane BRUNEL, Philippe GUELPA-BONARO, Thierry HAON, Pierre-Alain MILLET, Éric PEREZ, Jean-Claude RAY, Anne REVEYRAND.
Communes : Bruno THUET (Brignais), Bruno LASSAUSAIE (Chasselay), Jean-Philippe CHONÉ (Communay), Michel CASTELLANO (Millery), Dominique REGNIER (Vourles) ; Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône), Marc DUBIEF (Bron), Mamadou DIALLO (Caluire-et-Cuire), Sandrine CARDINAL (Charbonnières-les-Bains), Alain LEGRAS (Corbas), François PASTRÉ (Craponne), Rémy RIBAS (Fontaines-St-Martin), Jean-paul VERNAT (Francheville), Noëlle MAGAUD (Genay), Xavier GAREL (Irigny), Arnold STRUB (La Mulatière), François JOLLY (Poleymieux-au-Mt-d'Or), Claude BASSET (St Didier-au-Mont-d'Or), Frédéric RAGON (St Genis-Laval), Philippe PERARDEL (St Germain-au-Mont-d'Or), Gérald MUNGENAST (Sathonay-Village), Ikhlef CHIKH (Villeurbanne).

Suppléants : Anis BOUAINE (Ternay), Damien PAUME (Dardilly), Olivier CAPELLA (Grigny-sur-Rhône), Rémy CRETIN (Montanay), Frédéric HYVERNAT (Oullins-Pierre-Bénite), Éric VERGIAT (Rochetaillée-sur-Saône), Jacques DEBORD (La Tour-de-Salvagny),

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ UN POUVOIR :

Gilbert-Luc DEVINAZ (Métropole de Lyon) donne pouvoir à Anne REVEYRAND (Métropole de Lyon)
Philippe NICOLAS (Curis-au-Mt-D'Or) donne pouvoir à François JOLLY ((Poleymieux-au-Mt-d'Or)
Rémy GAZAN (Champagne-au-Mt-d'Or) donne pouvoir à Cyrille BOUVAT (St Cyr-au-Mt-d'Or)
Philippe de la CRUZ (Rillieux-la-Pape) donne pouvoir à Thierry SAUNIER (Albigny-sur-Saône)
Daniel SÉGOUFFIN (Vernaison) donne pouvoir à Michel CASTELLANO (Millery)

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Philippe CHONÉ (Communay)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-06-25-00003 en date du 25 juin 2025 relatif à la modification des statuts et compétences du SIGERLy ;

Considérant que la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR) représente et défend les intérêts de ses membres et à travers eux, ceux des usagers-consommateurs, notamment les collectivités qui interviennent en leur qualité d'autorité organisatrice du service public de l'énergie ;

Considérant que la FNCCR assure un suivi législatif des textes débattus au Parlement qui comportent des enjeux pour ses adhérents et, élabore notamment, en concertation avec eux, des propositions d'amendement afin de défendre leurs intérêts, qu'elle siège dans diverses institutions de concertation et participe aux réunions organisées par les autorités nationales qui interviennent dans ses différents secteurs d'activités, qu'elle entretient des contacts très réguliers avec les services de l'État, chargés de l'élaboration des textes réglementaires d'application (décrets et arrêtés) des lois une fois celles-ci adoptées ;

Considérant que la FNCCR intervient auprès des pouvoirs publics afin que ses adhérents soient dotés de moyens suffisants à tous les niveaux (humain, financier, juridique, technique...), pour mettre en œuvre sur leur territoire des politiques publiques ambitieuses au plan local dans le cadre de l'exercice de leurs compétences, en cohérence avec la stratégie et les objectifs définis au plan national ;

Considérant que la FNCCR accompagne au quotidien ses adhérents dans la mise en place et le développement du numérique, dans une logique de transversalité nécessaire avec les autres compétences du syndicat et met en place de nombreuses démarches de mutualisation transversale entre ses membres ;

Considérant que le SIGERLy souhaite bénéficier de l'action d'une association spécialisée et experte telle que la FNCCR et des services en termes d'informations et de préconisations qu'elle est à même d'apporter à ses adhérents sur la thématique du numérique ;

Considérant que le SIGERLy adhère déjà à la FNCCR pour la compétence de base relative à la distribution d'énergies depuis 2009, par la délibération C-2009-03-26/05 du 26 mars 2009 ;

Après avoir pris connaissance des activités de la Fédération décrites ci-dessus aux membres du Comité : représentation des adhérents, concertation entre les adhérents, défense des intérêts de ses adhérents auprès du Gouvernement, du Parlement, des entreprises de taille nationale concessionnaires des services, envoi de documentation et conseil ;

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur, Monsieur Jean-Philippe CHONÉ, vice-président (Investissement et patrimoine d'éclairage public)

Le Comité syndical :

APPROUVE l'adhésion à la FNCCR pour la compétence numérique optionnelle pour un an, en plus de la compétence de base (distribution d'énergies) ;

AUTORISE la dépense en résultant, soit environ 5 000 euros, sur les crédits inscrits au budget 2025, article 6281 chapitre 011 ;

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 29/09/2025

ID : 069-200058493-20250924-C_20250924_02-DE



AUTORISE Monsieur le président à signer tous les actes relatifs à cette adhésion complémentaire.

Après en avoir délibéré à l'unanimité des suffrages exprimés

À Villeurbanne, télétransmise à la Préfecture du Rhône et rendue exécutoire

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.